

à vous-mêmes, qui êtes intéressés tout d'abord au choix de vos mandataires ; à vos familles, dont l'avenir est entre vos mains ; à la patrie, dont la prospérité est la vôtre ; à l'Église, que vous avez le devoir de défendre autant qu'il est en vous. Ici, la conscience parle, et sa voix est souveraine.

Ah ! si ces vérités, pourtant si élémentaires, avaient été mieux comprises depuis cent ans ; si, aujourd'hui encore, l'on se pénétrait davantage de ce principe, que l'exercice du droit de suffrage n'est nullement un acte indifférent au regard de la loi divine, mais qu'il crée à chacun une responsabilité à laquelle on n'échappe ni par l'iuadvertance ni par l'abstention même ; si l'on savait se persuader que le mal commis par un homme est imputable à ceux qui lui en ont fourni le moyen, la France ne se trouverait pas réduite à un état de faiblesse et de division aussi déplorable. Nous n'assistons pas à cet étrange spectacle d'une nation catholique représentée par des mandataires qui ne le sont pas ou qui craignent de le paraître. Notre pays aurait évité tous ces bouleversements périodiques, dont nul ne saurait prévoir la fin. Car ni en 1789, ni en 1793, ni en 1848, ni en 1870, ce ne sont jamais des catholiques qui ont fait une révolution quelconque, mais, toujours et invariablement, des francs-maçons et des libres-penseurs. La France vivrait en paix, respectée au dehors et prospère au dedans, si les populations, mieux instruites de leurs devoirs, n'avaient pas eu le malheur de donner leur confiance à des hommes préoccupés avant tout de combattre la religion chrétienne. Voilà pourquoi nous appuyons avec tant d'insistance sur des principes trop méconnus, dans l'espoir qu'à l'avenir la religion et la patrie n'aient plus à souffrir par suite de si funestes erreurs.

II

La ligne de conduite à suivre dans l'exercice du droit de suffrage découle tout naturellement des principes que nous venons d'exposer. Du moment que l'électeur devient responsable des votes de l'élu, aux actes duquel il coopère par le mandat qu'il lui a confié, il est de toute évidence qu'un chrétien ne saurait, sans trahir sa conscience, porter son choix sur un homme disposé à combattre la religion ou s'étant déjà signalé par des actes d'hostilité contre l'Église. Il ne s'agit donc plus que de savoir, dans la pratique, quels sont ceux qui